

AR PREFECTURE

016-211601687-20200526-20200504D-DE
Reçu le 28/05/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt
Le 26 mai à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020
PRÉSENTS : MMES CHARLES -- LESENNE -- POT -- SCHROEDER -- STAËL -- TABEL
MM. BOISSIER DESCOMBES -- BOIVENT -- DESCLIDES -- DESLANDES -- HUBERT -- JUANOLA -- LEROY -- SUTRE
EXCUSEE : MME GUÉRIN
POUVOIR : MME GUÉRIN a donné pouvoir à M BOIVENT

Madame SCHROEDER Laëtitia a été nommée secrétaire.

2020-05-04 D

OBJET : Election du ou des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7-1 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu' « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L.2122-7 », qui dispose lui-même que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 3 adjoints conformément à la délibération n°2020-05-03 D : Détermination du nombre d'adjoints.

• Election du 1^{er} adjoint :

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

➤ Monsieur BOISSIER DESCOMBES Didier

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

AR PREFECTURE

016-211601667-20200526-202005040-DE

Regu le 28/05/2020

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Monsieur BOISSIER DESCOMBES Didier a obtenu 15 voix

Monsieur BOISSIER DESCOMBES Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au Maire.

• **Election du 2^{ème} adjoint :**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :
➤ Madame CHARLES Nathalie
Il est alors procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Madame CHARLES Nathalie a obtenu 15 voix

Madame CHARLES Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe au Maire.

• **Election du 3^{ème} adjoint :**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :
➤ Monsieur DESCLIDES Pierre
Il est alors procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

AR PREFECTURE

016-211601687-20200526-160515ES
Monsieur DESCLIDES Pierre a obtenu 15 voix
Recu le 28/05/2020

Monsieur DESCLIDES Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au Maire.

Fait à Jauldes, le 27 mai 2020

Le Maire

Sébastien BOIVENT

